



Déclaration complémentaire à joindre à votre déclaration (conservez un exemplaire)  
N'oubliez pas de cocher la case située au bas de la première page de votre déclaration

N° 2042 C  
cerfa  
N° 11222 \* 07

# DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES REVENUS 2004

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

## C ENFANTS EN RÉSIDENCE ALTERNÉE À CHARGE EN 2004

- Enfants non mariés de moins de 18 ans au 1-1-2004 ou nés en 2004, ou handicapés quel que soit leur âge . . . . . H  •          
Nombre Indiquez leur année de naissance (4 chiffres)
- dont enfants titulaires de la carte d'invalidité . . . . . I  •         
Nombre Année de naissance (4 chiffres)

Les réductions d'impôt éventuelles concernant ces enfants doivent être indiquées page 4 de cette déclaration.

Nom et prénom de vos enfants en résidence alternée comptés à charge.

--	--

Indiquez les nom et adresse de l'autre parent : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

## 1 GAINS DE LEVÉE D'OPTIONS, REVENUS EXONÉRÉS OU NON IMPOSABLES EN FRANCE

- Gains résultant de la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés en cas de revente ou de conversion des actions au porteur dans le délai d'indisponibilité (voir notice).

Inscrire le gain dans la colonne correspondant au temps écoulé entre l'attribution de l'option et la cession ou la conversion au porteur des titres.

	Moins de 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans
Vous	TV <input type="text"/>	TW <input type="text"/>	TX <input type="text"/>	TY <input type="text"/>
Conjoint*	UV <input type="text"/>	UW <input type="text"/>	UX <input type="text"/>	UY <input type="text"/>

- Agents d'assurance : Salaires exonérés (option pour le régime fiscal des salariés, voir notice)
- Salariés détachés à l'étranger : salaires et primes exonérés, non imposés au taux effectif (voir notice)
- Salaires imposables à l'étranger et non déclarés cases AJ ou BJ, pris en compte pour le calcul de la prime pour l'emploi (voir notice)

Vous	AQ <input type="text"/>	DY <input type="text"/>	LZ <input type="text"/>
Conjoint*	BQ <input type="text"/>	EY <input type="text"/>	MZ <input type="text"/>

\* Ou partenaire du PACS.

## 3 PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS - AUTRES GAINS TAXABLES À UN TAUX FORFAITAIRE

- Plus-values de cession de droits sociaux réalisées par des personnes domiciliées dans les DOM (report de la déclaration 2074-II DOM) . . . . . VE
- Gains de cession de titres acquis par la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions et imposables sur option dans la catégorie des salaires (options attribuées depuis le 20-09-1995) . . . . . VJ  VOUS  
 . . . . . VK  CONJOINT
- Gains de cession taxables à 40 % (titres acquis par la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées depuis le 27-04-2000) . . . . . VF
- Distributions par des sociétés à capital risque taxables à 16 % . . . . . VL
- Gains de cession taxables à 30 % (titres acquis par la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions (attribuées depuis le 20-09-1995) ou l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise) . . . . . VI
- Clôture du PEA avant l'expiration de la 2<sup>e</sup> année : gains taxables à 22,5 % (reports de la déclaration n° 2074) . . . . . VM
- Transfert du domicile hors de France intervenu avant le 01/01/2005 : plus-values imposées immédiatement en sursis de paiement . . . . . VN

## 5 REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

Indiquez ci-dessous, pour chacun des membres de votre foyer, le lieu d'exercice de l'activité non salariée.


Cession ou cessation d'entreprise en 2004 par un membre du foyer

Indiquez la date de cession ou cessation

2004

Si vous déposez une déclaration de résultats, cochez

▼

## • 5 REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

### A – REVENUS AGRICOLES

- **Régime du forfait** (Inscrivez le bénéfice ; s'il n'est pas fixé, cochez la case correspondante)

	Revenus exonérés		Revenus imposables		Plus-values à court terme		Plus-values de cession taxables à 16 %		Déficits agricoles des années antérieures	
Vous	HN	<input type="text"/>	HO	<input type="text"/>	HW	<input type="text"/>	HX	<input type="text"/>	Déficits agricoles non encore déduits	
Conjoint*	IN	<input type="text"/>	IO	<input type="text"/>	IW	<input type="text"/>	IX	<input type="text"/>		
Pers. à charge	JN	<input type="text"/>	JO	<input type="text"/>	JW	<input type="text"/>	JX	<input type="text"/>	SQ <input type="text"/>	

- **Régime du bénéfice réel ou transitoire. Revenus bénéficiant de l'abattement CGA**

	Revenus exonérés (y compris plus-values)		Revenus imposables			Plus-values de cession taxables à 16 %		Déficits		
	Activités exercées en Corse		Cas général, régime transitoire (ou option pour la moyenne triennale)		Bénéfices exceptionnels (quotient du 1/5)					
Vous	HB	<input type="text"/>	HC	<input type="text"/>	HD	<input type="text"/>	HE	<input type="text"/>	HF	<input type="text"/>
Conjoint*	IB	<input type="text"/>	IC	<input type="text"/>	ID	<input type="text"/>	IE	<input type="text"/>	IF	<input type="text"/>
Pers. à charge	JB	<input type="text"/>	JC	<input type="text"/>	JD	<input type="text"/>	JE	<input type="text"/>	JF	<input type="text"/>

- **Régime du bénéfice réel ou transitoire. Revenus ne bénéficiant pas de l'abattement CGA**

	Revenus exonérés (y compris plus-values)		Revenus imposables			Plus-values de cession taxables à 16 %		Déficits		Jeunes agriculteurs Montant de l'abattement de 50 %		
	Activités exercées en Corse		Cas général, régime transitoire (ou option pour la moyenne triennale)		Bénéfices exceptionnels (quotient du 1/5)							
Vous	HH	<input type="text"/>	HI	<input type="text"/>	HJ	<input type="text"/>	HK	<input type="text"/>	HL	<input type="text"/>	HM	<input type="text"/>
Conjoint*	IH	<input type="text"/>	II	<input type="text"/>	IJ	<input type="text"/>	IK	<input type="text"/>	IL	<input type="text"/>	IM	<input type="text"/>
Pers. à charge	JH	<input type="text"/>	JI	<input type="text"/>	JJ	<input type="text"/>	JK	<input type="text"/>	JL	<input type="text"/>	JM	<input type="text"/>

### B – REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

- **Régime micro entreprise** (Indiquez les chiffres d'affaires bruts, ne déduisez aucun abattement. Joignez la déclaration n° 2042 P)

	Revenus nets exonérés (cf. notice)		Revenus imposables		Plus-values imposables		Moins-values nettes à court terme		Moins-values à long terme			
			Activités de ventes de marchandises ou assimilées		Activités de prestations de services		Plus-values nettes à court terme		Plus-values de cession taxables à 16 %			
Vous	KN	<input type="text"/>	KO	<input type="text"/>	KP	<input type="text"/>	KX	<input type="text"/>	KQ	<input type="text"/>	KR	<input type="text"/>
Conjoint*	LN	<input type="text"/>	LO	<input type="text"/>	LP	<input type="text"/>	LX	<input type="text"/>	LQ	<input type="text"/>	LR	<input type="text"/>
Pers. à charge	MN	<input type="text"/>	MO	<input type="text"/>	MP	<input type="text"/>	MX	<input type="text"/>	MQ	<input type="text"/>	MR	<input type="text"/>
												HU <input type="text"/>

- **Régime du bénéfice réel. Revenus bénéficiant de l'abattement CGA**

	Revenus exonérés (y compris plus-values)		Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %		Déficits					
			Régime normal		Régime simplifié		Régime normal					
Vous	KB	<input type="text"/>	KC	<input type="text"/>	KD	<input type="text"/>	KE	<input type="text"/>	KF	<input type="text"/>	KG	<input type="text"/>
Conjoint*	LB	<input type="text"/>	LC	<input type="text"/>	LD	<input type="text"/>	LE	<input type="text"/>	LF	<input type="text"/>	LG	<input type="text"/>
Pers. à charge	MB	<input type="text"/>	MC	<input type="text"/>	MD	<input type="text"/>	ME	<input type="text"/>	MF	<input type="text"/>	MG	<input type="text"/>

- **Régime du bénéfice réel. Revenus ne bénéficiant pas de l'abattement CGA**

	Revenus exonérés (y compris plus-values)		Revenus imposables			Plus-values de cession taxables à 16 %		Déficits		Artisans pêcheurs Montant de l'abattement de 50 %				
			Régime normal		Régime simplifié		Régime normal		Régime simplifié					
Vous	KH	<input type="text"/>	KI	<input type="text"/>	KJ	<input type="text"/>	KK	<input type="text"/>	KL	<input type="text"/>	KM	<input type="text"/>	KS	<input type="text"/>
Conjoint*	LH	<input type="text"/>	LI	<input type="text"/>	LJ	<input type="text"/>	LK	<input type="text"/>	LL	<input type="text"/>	LM	<input type="text"/>	LS	<input type="text"/>
Pers. à charge	MH	<input type="text"/>	MI	<input type="text"/>	MJ	<input type="text"/>	MK	<input type="text"/>	ML	<input type="text"/>	MM	<input type="text"/>	MS	<input type="text"/>

### C – REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS (Y COMPRIS LES LOUEURS EN MEUBLÉS NON PROFESSIONNELS)

- **Régime micro entreprise** (indiquez les chiffres d'affaires bruts, ne déduisez aucun abattement. Joignez la déclaration n° 2042 P)

	Revenus nets exonérés (cf. notice)		Revenus imposables		Plus-values imposables		Moins-values nettes à court terme		Moins-values à long terme			
			Activités de ventes de marchandises ou locations meublées non professionnelles		Activités de prestations de services		Plus-values nettes à court terme		Plus-values de cession taxables à 16 %			
Vous	NN	<input type="text"/>	NO	<input type="text"/>	NP	<input type="text"/>	NX	<input type="text"/>	NQ	<input type="text"/>	NR	<input type="text"/>
Conjoint*	ON	<input type="text"/>	OO	<input type="text"/>	OP	<input type="text"/>	OX	<input type="text"/>	OQ	<input type="text"/>	OR	<input type="text"/>
Pers. à charge	PN	<input type="text"/>	PO	<input type="text"/>	PP	<input type="text"/>	PX	<input type="text"/>	PQ	<input type="text"/>	PR	<input type="text"/>
												IU <input type="text"/>

- **Régime du bénéfice réel. Revenus bénéficiant de l'abattement CGA**

	Revenus exonérés (y compris plus-values)		Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %		Déficits					
			Régime normal		Régime simplifié		Régime normal					
Vous	NB	<input type="text"/>	NC	<input type="text"/>	ND	<input type="text"/>	NE	<input type="text"/>	NF	<input type="text"/>	NG	<input type="text"/>
Conjoint*	OB	<input type="text"/>	OC	<input type="text"/>	OD	<input type="text"/>	OE	<input type="text"/>	OF	<input type="text"/>	OG	<input type="text"/>
Pers. à charge	PB	<input type="text"/>	PC	<input type="text"/>	PD	<input type="text"/>	PE	<input type="text"/>	PF	<input type="text"/>	PG	<input type="text"/>

- **Régime du bénéfice réel. Revenus ne bénéficiant pas de l'abattement CGA**

	Revenus exonérés (y compris plus-values)		Revenus imposables			Plus-values de cession taxables à 16 %		Déficits				
			Régime normal		Régime simplifié		Régime normal		Régime simplifié			
Vous	NH	<input type="text"/>	NI	<input type="text"/>	NJ	<input type="text"/>	NK	<input type="text"/>	NL	<input type="text"/>	NM	<input type="text"/>
Conjoint*	OH	<input type="text"/>	OI	<input type="text"/>	OJ	<input type="text"/>	OK	<input type="text"/>	OL	<input type="text"/>	OM	<input type="text"/>
Pers. à charge	PH	<input type="text"/>	PI	<input type="text"/>	PJ	<input type="text"/>	PK	<input type="text"/>	PL	<input type="text"/>	PM	<input type="text"/>

## 5 REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

### C – REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS (suite)

#### • Déficits industriels et commerciaux non professionnels des années antérieures non encore déduits

	1999	2000	2001	2002	2003
RN	<input type="text"/>	RO <input type="text"/>	RP <input type="text"/>	RQ <input type="text"/>	RR <input type="text"/>

### D – REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

#### • Régime déclaratif spécial ou micro-BNC (Indiquez les recettes brutes, ne déduisez aucun abattement. Joignez la déclaration n° 2042 P)

	Revenus nets exonérés (cf. notice)	Revenus imposables	Plus-values imposables		
			Plus-values nettes à court terme	Plus-values de cession taxables à 16 %	Moins-values à long terme
Vous	HP <input type="text"/>	HQ <input type="text"/>	HV <input type="text"/>	HR <input type="text"/>	HS <input type="text"/>
Conjoint*	IP <input type="text"/>	IQ <input type="text"/>	IV <input type="text"/>	IR <input type="text"/>	IS <input type="text"/>
Pers. à charge	JP <input type="text"/>	JQ <input type="text"/>	JV <input type="text"/>	JR <input type="text"/>	JS <input type="text"/>
				Moins-values nettes à court terme	KZ <input type="text"/>

#### • Régime de la déclaration contrôlée. Revenus bénéficiant de l'abattement association agréée

	Revenus exonérés (y compris plus-values)	Revenus imposables	Plus-values de cession taxables à 16 %	Déficits
Vous	QB <input type="text"/>	QC <input type="text"/>	QD <input type="text"/>	QE <input type="text"/>
Conjoint*	RB <input type="text"/>	RC <input type="text"/>	RD <input type="text"/>	RE <input type="text"/>
Pers. à charge	SB <input type="text"/>	SC <input type="text"/>	SD <input type="text"/>	SE <input type="text"/>

#### • Régime de la déclaration contrôlée. Revenus ne bénéficiant pas de l'abattement association agréée

	Revenus exonérés (y compris plus-values)	Revenus imposables	Plus-values de cession taxables à 16 %	Déficits
Vous	QH <input type="text"/>	QI <input type="text"/>	QJ <input type="text"/>	QK <input type="text"/>
Conjoint*	RH <input type="text"/>	RI <input type="text"/>	RJ <input type="text"/>	RK <input type="text"/>
Pers. à charge	SH <input type="text"/>	SI <input type="text"/>	SJ <input type="text"/>	SK <input type="text"/>

### E – REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

#### • Régime déclaratif spécial ou micro-BNC (Indiquez les recettes brutes, ne déduisez aucun abattement. Joignez la déclaration n° 2042 P)

	Revenus imposables	Plus-values imposables		
		Plus-values nettes à court terme	Plus-values de cession taxables à 16 %	Moins-values à long terme
Vous	KU <input type="text"/>	KY <input type="text"/>	KV <input type="text"/>	KW <input type="text"/>
Conjoint*	LU <input type="text"/>	LY <input type="text"/>	LV <input type="text"/>	LW <input type="text"/>
Pers. à charge	MU <input type="text"/>	MY <input type="text"/>	MV <input type="text"/>	MW <input type="text"/>
			Moins-values nettes à court terme	JU <input type="text"/>

#### • Régime de la déclaration contrôlée

Bénéfices	Plus-values taxables à 16 %	Déficits de l'année 2004	Déficits des années antérieures non encore déduits
SN <input type="text"/>	SO <input type="text"/>	SP <input type="text"/>	SR <input type="text"/>

### F – REVENUS À IMPOSER AUX CONTRIBUTIONS SOCIALES

(Revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux professionnels et non professionnels, revenus non commerciaux professionnels et non professionnels)

Les cases ci-dessous sont destinées à recevoir le montant **net** des revenus et des plus-values taxables à 16 % qui n'ont pas déjà fait ou qui ne feront pas l'objet d'un prélèvement au titre des contributions sociales par les organismes sociaux (URSSAF, Caisses de MSA...).

Cette situation est susceptible de se présenter notamment pour :

- les plus-values à long terme taxables à 16 % des professions non salariées, quel que soit le régime d'imposition ;
- les revenus commerciaux non professionnels des loueurs en meublé, des loueurs de wagons, des loueurs de containers, des loueurs de fonds de commerce non rémunérés par l'exploitant ;
- les revenus des concessionnaires de droits communaux.

Indiquez les revenus nets (après abattement forfaitaire pour charges de 72 % ou 52 % pour le régime micro, 37 % pour le régime déclaratif spécial), après déduction des déficits **mais avant abattement CGA ou AGA**.

	Bénéfices
Vous	HY <input type="text"/>
Conjoint*	IY <input type="text"/>
Pers. à charge	JY <input type="text"/>

Indiquez le montant net des plus-values, après imputation des moins-values réalisées par le titulaire de la plus-value en cas d'imposition au régime micro ou déclaratif spécial, **mais avant abattement CGA ou AGA** pour le régime réel.

	Plus-values taxables à 16 %
Vous	HZ <input type="text"/>
Conjoint*	IZ <input type="text"/>
Pers. à charge	JZ <input type="text"/>

### G – PRIME POUR L'EMPLOI

	Activités exercées sur l'année complète, cochez la case	Sinon, indiquez le nombre de jours
Vous	NW <input type="checkbox"/>	NV <input type="text"/> jours
Conjoint*	OW <input type="checkbox"/>	OV <input type="text"/> jours
Personne à charge	PW <input type="checkbox"/>	PV <input type="text"/> jours

\* Ou partenaire du PACS.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés », vous pouvez accéder aux données vous concernant, sous réserve que cela ne porte pas atteinte à la recherche des infractions fiscales, et les faire rectifier, sous réserve des procédures du code général des impôts et du livre des procédures fiscales. Les demandes sont à adresser au centre des impôts dont vous relevez. Les données portées sur les déclarations de revenus sont utilisées pour la gestion de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la redevance de l'audiovisuel. Elles sont rapprochées des déclarations relatives à l'impôt de solidarité sur la fortune. Les organismes chargés de la gestion d'assurance vieillesse, d'allocations familiales, de régime complémentaire et du contrôle des cotisations des professions indépendantes sont, sur leur demande, destinataires d'informations issues du traitement de la déclaration de revenus de leurs seuls allocataires, pensionnés ou assurés.

## 6 CHARGES À DÉDUIRE DU REVENU

■ Frais d'accueil sous votre toit d'une personne de plus de 75 ans dans le besoin... EU  Nombre de personnes EV

Nom, adresse du bénéficiaire de votre versement et détail du montant versé

Frais d'accueil

■ Pertes en capital souscriptions du 1-1-94 au 31-12-02.  
*Joignez les justificatifs.* ..... CB

■ Pertes en capital souscriptions à compter du 1-1-03.  
*Joignez les justificatifs.* ..... DA

■ Investissements DOM-TOM dans le cadre  
d'une entreprise. *Joignez les justificatifs* ..... EH

■ Déficits globaux des années antérieures non encore déduits les années précédentes

1999 2000 2001 2002 2003  
FA  FB  FC  FD  FE

## 7 CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU CRÉDIT D'IMPÔT

■ Frais de garde des enfants, en résidence alternée, de moins de 7 ans au 31-12-2004. *Joignez les justificatifs*

GE  GF  GG   
1<sup>er</sup> enfant 2<sup>e</sup> enfant 3<sup>e</sup> enfant

■ Enfants, en résidence alternée, à charge poursuivant leurs études : indiquez le nombre d'enfants concernés.

Collège EB  Lycée ED  Enseignement supérieur EG

■ Réduction d'impôt mécénat ..... US

■ Souscriptions au capital des PME.

• Versement en 2004 ..... CF

• Report des versements 2002 ..... CL

• Report des versements 2003 ..... CM

■ Frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou à une association agréé ..... FF

• Nombre d'exploitations ..... FG

■ Investissements outre-mer dans le secteur du logement et autres secteurs d'activité. *Joignez les justificatifs*

– Investissements réalisés dans le secteur du logement du 1-1-2000 au 20-7-2003 ..... UA

– Investissements réalisés dans les autres secteurs d'activité du 1-1-2000 au 20-7-2003 ..... UB

– Investissements réalisés dans le secteur du logement intermédiaire en 2000 (sauf ceux ci-dessus ligne UB) ..... UC

– Investissements réalisés dans le secteur du logement intermédiaire du 1-1-2001 au 20-7-2003 ..... UJ

– Investissements réalisés du 21-7-2003 au 31-12-2004  
Total réduction d'impôt. *Joignez la fiche 2041 GE* ... UI

■ Investissements outre-mer dans le cadre d'une entreprise

*Joignez les justificatifs*

– Investissements réalisés en 2004

Total réduction d'impôt. *Joignez la fiche 2041 GE* ... UR

– Report réduction non imputée les années antérieures en :

2001 2002 2003  
OZ  PZ  QZ

■ Souscriptions de parts de FCP dans l'innovation  
*Joignez les justificatifs* ..... GQ

■ Souscriptions de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP). *Joignez les justificatifs* ..... FQ

■ Intérêts d'emprunts pour reprise de société ..... FH

■ Investissements forestiers ..... UN

■ Acquisition de biens culturels ..... UO

■ Investissements locatifs dans les résidences de tourisme situées dans une zone de revitalisation rurale. *Joignez les justificatifs*

• Prix de revient ou d'achat du logement ou quote-part de ce prix correspondant aux droits de l'associé dans la société (logement acquis ou achevé en 2004) ..... XC

• Report des dépenses d'investissement effectuées en 2001, 2002 ou 2003 ..... XD

• Montant des travaux de reconstruction, d'agrandissement, de grosses réparations ou d'amélioration (achevés en 2004) :

– réalisés dans un logement acquis et achevé avant le 1-1-2001 ..... XG

– réalisés dans un logement acquis avant le 1-1-2001 et achevé du 1-1-2001 au 31-12-2003 ..... XH

– réalisés dans un logement acquis ou achevé à compter du 1-1-2004 ..... XI

• Report des dépenses relatives aux travaux effectués en 2001, 2002 ou 2003 ..... XJ

• Prix de revient de logement réhabilité achevé avant le 1-1-1989 ou quote-part de ce prix correspondant aux droits de l'associé dans la société.. XL

■ Acquisition, location ou transformation de véhicule GPL, GNV ou mixte en 2004 (voir notice)

Indiquez le nombre  
• Simple ..... UP

• Avec destruction de véhicule ..... UQ

## 8 AUTRES IMPUTATIONS, REPRIS DE RÉDUCTIONS D'IMPÔT, CONVENTIONS INTERNATIONALES, DIVERS

Investissement en Corse : Crédit en 2004 TG  Report du crédit TO  Reprise du crédit TP

Retenue à la source ou impôt payé à l'étranger (report de la déclaration n° 2047) TA

Crédit d'impôt en faveur de la recherche  
Entreprises (BIC) bénéficiant de la restitution immédiate TB

Autres entreprises TC  Crédit d'impôt famille UZ

Crédit d'impôt formation TD  Crédit d'impôt apprentissage TZ

Personnes non domiciliées en France  
Crédit d'impôt (pour adhésion à un groupement de prévention agréé) TE  Retenue à la source élus locaux (cf. document n° 2041 GI) TH  Montant de l'impôt en sursis de paiement (cf. document n° 2041 GL) TN

## AUTRES RENSEIGNEMENTS